



DELEGATION CENTRALE U.E.S. MGEN

3 Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tel Fax : 01 45 38 71 07

cfdtmgen@infonie.fr

<http://www.cfdt-mgen.org/>

Paris le : 13 septembre 2010

Négociation sur les fiches fonction UGEM

Le 8 septembre : la négociation continue

Après la pause estivale, nous avons repris les négociations. Il est maintenant important de pouvoir réellement aboutir en fin d'année car nous rappelons les reports successifs de ce dossier qui aurait du aboutir en juin. Dans les centres, le travail se complexifie et mérite reconnaissance

A ce stade, nous étudions séance après séance le contenu de chaque fiche fonction. La prochaine étape sera la cotation, ou « pesée » de ces fiches fonction : leur positionnement dans la classification - Employé (4 niveaux), Technicien (2 niveaux), Cadre (4 niveaux) - c'est-à-dire leur niveau de rémunération.

La philosophie globale du projet soumis par la MGEN pour les centres de service nous semble cohérente.

- Une page est tournée après la restructuration, la réalité du terrain a été prise en compte avec une anticipation sur l'avenir.
- Chaque structure va perdurer.
- La perspective de l'UMG - Union Mutualiste de Groupe - renforce cette perspective avec confirmation du maillage local (dont ne disposent pas toutes les mutuelles adhérant au regroupement).
- Le projet présenté permet, ainsi que la CFDT le revendiquait, de créer **des fonctions nouvelles, ouvrant des possibilités de promotion** (par exemple : conseiller accueil développement services, technicien prestations services centres de gestion et centres d'appel).
- La **construction de véritables parcours professionnels** se dessine clairement avec un management plus dynamique
- **Les fonctions existantes sont revues**, tiennent compte des évolutions du travail et correspondent plus à la réalité actuelle.

Cependant les **nouvelles fonctions** ou les **fonctions actuelles modifiées** ne trouvent pas forcément de correspondance automatique.

Pour la CFDT, il est très important de mettre en évidence les liens de transition entre l'application actuelle et les perspectives à venir : il va falloir désormais définir les passerelles qui permettront à chacun de s'inscrire dans ces nouvelles fiches.

La CFDT, afin de se rendre compte des possibilités ouvertes, demande à connaître l'organisation type des différentes structures en fonction de leur niveau d'effectif.

- La seule réponse que nous avons pu obtenir à ce jour concerne les sections : un conseiller mutualiste et un responsable d'équipe par département.

La perspective de mise en place d'un conseiller mutualiste par section annoncée par l'employeur va dans le bon sens et devrait permettre nombre de repositionnements.

Nous percevons plus de responsabilités pour les responsables d'équipe, fonction qu'occuperont les actuels responsables d'unité en toute logique.

- Un **dispositif de validation des connaissances sera mis en place**. Il ne donnera pas lieu à un CQP de manager, mais attestera des compétences individuelles requises... pour un réel emploi d'encadrement.

A terme, il ne devrait plus y avoir de gestionnaire en section (encore environ 70 aujourd'hui).

Les **assistants mutualisation** auront l'opportunité d'évoluer vers la fonction de conseiller mutualiste, soit vers « conseiller accueil développement services »

La situation des « **assistants prestations service** » pose problème, c'est une fonction importante, mais **située entre assistance administrative, secrétariat, et prestataire**, reprenant plusieurs activités, une « remise à plat » est nécessaire pour clarifier la fonction.

*Enfin la CFDT note qu'un certain nombre de fonctions pourraient prendre une **dimension régionale**, et demande des éclaircissements sur d'éventuelles évolutions par rapport à la structuration actuelle dans la mesure où toutes les compétences n'existeront pas forcément dans l'ensemble des sections.*

- La MGEN répond qu'il n'y a pas de projet de modification des normes actuelles, sauf un souhait d'avoir **des référents techniques par région** ce qui pourra faire l'objet d'un complément sur une fiche fonction. De plus, les réunions régionales des assistants mutualisation ainsi que des conseillers mutualistes existent déjà et se poursuivront. L'idée émergente consiste en la création d'un véritable réseau d'entraide régionale (RER ?)

*La CFDT pose évidemment la question de la reconnaissance tant de la responsabilité de « **référént** » que d'« **interlocuteur micro** » ne faisant pas forcément l'objet d'une fonction à part entière mais dont la contribution mérite une valorisation spécifique. Les **actions de tutorat et de formation** doivent aussi être considérées.*

*La CFDT demande aussi à étudier de manière approfondie les **fonctions RH et comptabilité**, à notre sens mal évaluées par l'employeur lors de la négociation initiale de 2004.*

La prochaine réunion du 21 septembre à 14 h devrait voir analysées les descriptions de fonctions secrétariat, logistique, RH et comptabilité, dans une dimension transverse applicable aux différentes structures relevant de la convention UGEM, mutuelle MGEN, Centre de Santé et Union.
--

La MGEN devrait nous faire parvenir les projets de fiches quelques jours avant la réunion...

- *Nous attendons avec impatience vos réactions et contributions à la réflexion globale*

« **POUR DES DÉLÉGUÉS QUI DISENT CE QU'ILS FONT et QUI FONT CE QU'ILS DISENT !** »